



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 55/18

Objet

Création d'un Budget Annexe
- Transports

Secrétaire de séance

Daniel BERNARDIN

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseil Communautaire

19 juin 2018

Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de procurations : 17

Nombre de votants : 76

Date de la convocation : 13 juin 2018

Date de publication : 27 juin 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, B. Guerrin, B. Chevaux, JC Robert, R. Pouthier suppléé par M. Myotte-Duquet, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, JP Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, S. Hédin, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, E. Schlegel, S. Calinon, JL Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, JM. Daubigny, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

JL Bouchard à JP Fichère, G. Soldavini à J. Dayet, A. Albertini à M. Giniès, M. Berthaud à N. Jeannet, JP Cuinet à S. Champanhet, JM Sermier à P. Jobez, D. Germond à JB Gagnoux, J. Gruet à F. Dray, P. Jaboviste à I. Mangin, S. Kayi à JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton à J. Péchinot, P. Roche à S. Marchand, I. Voutquenne à C. Demortier, JC Wambst à T. Druet, C. François à B. Chevaux, M. Boué à JM Daubigny, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

JM Mignot, A. Hamdaoui, H. Prat, D. Chevalier, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaud, R. Curly.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 10 novembre 2016 fixant la liste des 25 collectivités territoriales et groupements admis à intégrer le dispositif d'expérimentation de la certification de leurs comptes, parmi lesquels la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Vu la convention signée le 31 mars 2017 avec le Président de la Cour des Comptes, pilote du projet prévoyant notamment que toute collectivité entrant dans ce dispositif d'expérimentation de la certification de leurs comptes s'engage à mettre en œuvre et à appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57 au plus tard le 1er janvier 2019,

Etant donné que la nomenclature M57 prévoit expressément que les activités de transport public de voyageurs doivent faire l'objet d'un budget annexe,

En tant qu'autorité organisatrice des transports, il revient à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de retracer au sein d'un budget annexe l'ensemble des opérations comptables liées à cette activité industrielle et commerciale conformément à l'instruction budgétaire et M43 abrégée applicable aux services publics locaux de transport de personnes.

La création d'un budget annexe permet de retracer dans un document unique, l'ensemble des écritures aussi bien en dépenses qu'en recettes, liées au fonctionnement du service. Il permettra également de faciliter la mise en œuvre et le suivi des obligations fiscales, notamment en matière de TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PROCEDE** à la création d'un budget annexe « Transports » à compter du 1er janvier 2019, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M43,
- **OPTE** pour l'assujettissement de ce budget annexe à la TVA,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à cette création et à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait à Dole,
Le 19 juin 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMD / Direction des Transports
- Trésorerie Principale